

Étaient présents : Mesdames Anne GENESTE, Carole RIBEIRO, Catherine DUQUENOIS, Karine BLAIN, Anne CLEMENT, Geneviève De RODAT conseillère technique de la CAF de l'Aisne, Christine COFFIN Puéricultrice Conseillère Technique petite enfance, Messieurs Georges CARPENTIER, Gérard BOUREZ, Jacques SEVRAIN, Eric BOCHET

Techniciens : Mesdames Barbara BACCI animatrice du RAM, Stéphanie LEPETIT animatrice Ludothèque, Caroline FRANQUET chargé de communication, Karine ZIBRICK coordinatrice Enfance Jeunesse.

Étaient excusés : Messieurs Pierre-jean VERZELEN, Dominique POTART, Guy MARTIGNY, Bruno SEVERIN, Jean FICNER, Anthony BERTRAND Directeur Général des Services et Mesdames Nicole BUIRETTE, Laurence RYTTER, Huguette BERNARD, Florence LOMBART,

Madame GENESTE introduit la réunion à 18h40 par la présentation de l'ordre du jour «*Bilan des actions petite enfance, présentation d'un projet micro-crèche* »

Madame GENESTE présente Madame Barbara BACCI, animatrice du relais d'assistance maternelle (RAM) et lui demande de présenter son bilan 2016 aux membres de la commission

1- Relais d'Assistant Maternel (RAM)

Madame BACCI rappelle à l'assemblée que le RAM est un service gratuit et neutre à destination des familles et assistantes maternelles. Ses 4 grandes missions sont :

- D'informer, d'accompagner et d'orienter les familles et assistantes maternelles tout au long de la relation contractuelle et dans les démarches liées à l'accueil de l'enfant
- D'offrir également un cadre de rencontre pour les assistantes maternelles et enfants au cours des temps d'accueil collectif organisés quotidiennement sur le territoire
- De contribuer à la professionnalisation des assistantes maternelles
- D'être aussi un observatoire des conditions locales de l'accueil du jeune enfant.

L'animatrice poursuit par le bilan des différentes actions menées, elle informe les membres qu'il y a souvent une fluctuation entre la période de janvier à juin et de septembre à décembre cela s'explique par les ruptures de contrats dus à l'entrée des enfants à l'école maternelle, car les assistantes maternelles sans enfant ne participent plus à l'animation.

➤ Fréquentation

	PARENTS		ASS.MAT	
	Correspondance	Accueil	Correspondance	Accueil
2014	257	109	210	51
2015	295	138	311	68
2016	314	128	215	53

➤ Animation

COUVRON		
	Janvier-Juin	Septembre-Décembre
2014	7 Ass.Mat/14 enfants	10 Ass.Mat/12 enfants
2015	9 Ass.Mat / 19 enfants / 1 parent	9 Ass.Mat/9 enfants/1 parent
2016	9 Ass.Mat / 17 enfants / 2 parents	8 Ass.Mat/14 enfants/2parents

PIERREPONT		
	Janvier-Juin	Septembre-Décembre
2014	4 Ass.Mat/4 enfants	3 Ass.Mat/2 enfants
2015	2 Ass.Mat/3 enfants	2 Ass.Mat/2 enfants/1 parent
2016	3 Ass.Mat/2 enfants/1 parent	2 Ass.Mat/1 enfant/1 parent

MARLE		
	Janvier-Juin	Septembre-Décembre
2014	4 Ass.Mat/5 enfants	1 Ass.Mat/1 enfant
2015 (reprise novembre)	-	5 Ass.Mat/6 enfants
2016	2 Ass.Mat/3 enfants	0 Ass.Mat/0 enfants

CRECY-SUR-SERRE		
	Janvier-Juin	Septembre-Décembre
2015 (ouverture mai)	1 Ass.Mat/4 enfants/1 parent	1 Ass.Mat/1 enfant
2016	0 Ass.Mat/0 enfants	1 Ass.Mat/1 enfant

Madame DUQUENOIS intervient en demandant si ce sont toujours les mêmes assistantes maternelles qui participent aux animations ?

Madame BACCI répond que non, elle continue en rappelant que sur la commune de PIERREPONT, les assistantes maternelles participent aux animations même si elles n'ont pas d'enfants et recherche auprès du RAM un besoin d'échanger sur les pratiques de leur métier et ainsi rompre l'isolement.

Pour la commune de MARLE Madame BACCI fait remarquer qu'il y a un manque de motivation des assistantes maternelles (AM) et elles ont beaucoup de mal à se mobiliser pour venir aux animations.

Madame DUQUENOIS demande comment les AM sont informées de la venue du RAM ?

Madame BACCI répond que les AM reçoivent un « InfoRAM » avec le planning des animations tous les trimestres et qu'il est envoyé à leur domicile grâce au listing fourni par la PMI.

Madame De RODAT demande combien il y a d'AM sur le territoire ? Madame BACCI répond 178.

Madame BACCI poursuit avec la commune de CRECY SUR SERRE en rappelant que l'activité est récente et qu'il est difficile de mobiliser les AM.

Madame BACCI continue en présentant les projections 2017.

- la soirée débat nouvelle formule, elle aura lieu une fois par an le soir à destination des parents et assistantes maternelles, les familles pourront venir avec les enfants et Madame LEPETIT, animatrice de la ludothèque se chargera des enfants avec les jeux et jouets de la ludothèque pendant la réunion.

Madame De RODAT intervient en demandant le thème de la réunion de cette année

Madame BACCI répond qu'elle n'a pas encore réfléchi au sujet.

- le spectacle de fin d'année qui se terminera par un moment conviviale autour d'une collation afin d'échanger entre les différents participants.

Madame DUQUENOIS demande s'il ne serait pas possible et plus intéressant d'inviter les AM sans mettre de thème aux animations. Madame BACCI répond qu'il lui arrive de modifier les activités à la demande des AM si elles ont des questions précises.

Madame CLEMENT intervient en tant qu'assistante maternelle, dit que venir aux animations du RAM et une question de génération, les nouvelles AM changent leurs habitudes et la formation les sensibilisent sur les animations du Ram. Les professionnelles de la petite enfance doivent échanger sur leur métier et le RAM est un outil indispensable pour faciliter leur rencontre.

Madame DUQUENOIS dit n'avoir jamais vu les « InfoRam » à la mairie. Madame BACCI dit les envoyer à chaque commune.

Madame BLAIN propose de faire des réunions dans les communes pour expliquer les missions du RAM et inviter les AM et les parents.

Madame CLEMENT répond que les AM n'assisteront pas à la réunion car elles connaissent déjà le service.

Monsieur BOCHET demande s'il ne serait pas plus intéressant de réaliser les réunions à destinations des familles afin que celles-ci demandent à leurs assistantes maternelles de participer aux activités du RAM.

Madame FRANQUET en qualité d'employeur d'une assistante maternelle, dit qu'elle ne peut pas obliger son assistante maternelle à participer aux actions du RAM.

Madame CLEMENT répond que les activités du Ram sont un atout important pour sa profession.

Madame De RODAT confirme que l'animatrice est là pour motiver les AM et les parents pour assister aux actions de la petite enfance.

2- La Ludothèque

Madame Stéphanie LEPETIT animatrice de la ludothèque rappelle qu'elle a ouvert en octobre 2016, sur les communes de Barenton sur Serre, Chéry les Pouilly, Couvron, Crécy sur Serre, Marle, Pierrepont, Tavaux et Pontséricourt les permanences se font de 9h30 à 11h30.

On y propose des temps de jeux libres sur place (gratuit), et/ou du prêt de jeux, jouets et, ou livres (cotisation de 5€ pour 6 mois ou 10€ pour l'année).

Madame LEPETIT rappelle que le jeu n'est pas seulement pour l'enfant une distraction, mais un temps d'acquisition et d'apprentissage indispensable à son développement intellectuel, affectif et social.

L'intérêt du jeu pour l'enfant permet de recréer un lien enfant/parent, enfant/assistante maternelle et parent/assistante maternelle

L'animatrice informe les membres de la commission que son rôle est de présenter des jeux différents et innovants et qu'elle oriente les familles sur le type de jeux en fonction de l'évolution de l'enfant.

Elle informe que l'école maternelle de CHERY LES POUILLY l'a contactée pour une animation. Cette activité se déroulera fin mars et a pour but de faire découvrir la ludothèque.

Madame LEPETIT présente le bilan de 2016

D'octobre à décembre 2016 : 16 permanences

Communes	Nombre de séances	Adultes	enfants
MARLE	1	0	0
CHERY LES POUILLY	3	7	8
COUVRON	3	5	8
BARENTON SUR SERRE	3	0	0
CRECY SUR SERRE	2	0	0
TAVAU	2	1	1
PIERREPONT	1	0	0
TOTAL 2016	15	13	17

Mois	Adhésion 6 mois	Adhésion 1 an	Total
Novembre	1	1	2
Décembre	1	1	2
TOTAL	2	2	4
D'octobre à fin décembre 2016 4 prêts de jeux			

Soit 13 enfants différents, 9 adultes (7 AM et 2 parents)

Madame GENESTE fait observer qu'il n'y a aucune fréquentation sur la commune de BARENTON SUR SERRE et demande si une commune serait intéressée.

Madame DUQUENOIS propose la commune de VERNEUIL SUR SERRE, mais avant confirmation elle doit en parler au conseil municipal.

Madame RIBERO émet l'idée de faire des réunions groupées avec le Ram car elles touchent les mêmes personnes

Monsieur BOCHET intervient et dit que cette action est déterminante pour le territoire.

Madame GENESTE informe les membres de la commission que la CAF de l'Aisne a participé à cette action en apportant un soutien financier pour l'achat de jeux, jouets ainsi que d'un véhicule avec marquage de celui qui ne passera plus inaperçu quand il sillonnera le territoire

Madame LEPETIT présente les perspectives 2017

- Mettre un catalogue en ligne dès le mois de juin
- Mettre en place des animations spécifiques autour du livre, de l'éveil musical ou des jeux moteurs à partir du mois de septembre
- Poursuivre les animations dans les écoles maternelles
- Participer à la fête nationale des jeux

3- Projet micro crèche

Madame GENESTE rappelle que la halte-garderie itinérante les calinoux a été créée en 2005, par l'Association Familles Rurales répondait à l'époque à un besoin de garde occasionnelle sur le territoire. Aujourd'hui les familles ont besoin d'un accueil collectif du jeune enfant sur un lieu fixe ouvert 5 jours par semaine et avec une amplitude horaire élargie.

Madame DUQUENOIS demande les lieux et horaires d'ouverture. Madame GENESTE répond que la halte-garderie accueille les enfants dans 5 communes (COUVRON, VOYENNE, POUILLY, BARENTON BUGNY, MARLE) avec un agrément de 12 places de 9h00-17h00 et fermé 10 semaines.

Madame GENESTE informe les membres que les élus de l'exécutif réfléchissent à deux projets de micro crèche (10 places chacune) ce qui permet de couvrir le territoire.

Monsieur BOCHET trouve que 10 places n'est pas suffisant. Madame COFFIN rappelle les avantages de la micro crèche (personnel, bâtiment..) et qu'il y a un besoin sur le département de l'Aisne en matière de garde d'enfant collectif.

Madame DUQUENOIS demande quelle sera la réaction des assistantes maternelles. Madame CLEMENT, répond en tant qu'assistante maternelle, que cela ne posera aucun problème car ce n'est pas du tout le même mode de garde. Madame De RODAT répond qu'il est intéressant sur un territoire de proposer différents modes de garde d'enfant à la population.

Madame GENESTE demande à l'assemblée si le projet leur convient. Celle-ci répond qu'il faut continuer dans cette voix car il faut attirer de nouvelles familles sur le territoire et leur proposer des services identiques à la ville si on veut conserver notre population.

Madame De RODAT rappelle que la Convention Objectif Gestion 2013-2017 a pour priorité la petite enfance, participe à la création de crèches et micro-crèche dans le cadre de son Plan Pluriannuel d'Investissement pour la Création de Crèche (PPICC) et celui-ci s'arrête en décembre 2017.

Madame GENESTE clôture la séance à 20h30